28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07 www.chaprais.fr

association@chapraisrotonde.fr

Monsieur le Préfet Préfecture du Doubs 8 Bis Rue Charles Nodier 25035 BESANCON Cedex

Besançon le 1er Juin 2011

Objet : Etude de prévention situationnelle concernant l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la Gare Viotte.

Monsieur le Préfet,

Les projets concernant l'aménagement très important cité en objet associent des acteurs divers :

- Ville de Besançon,
- CAGB.
- Conseil Général,
- Conseil Régional,
- RFF, SNCF.

Nous souhaitons savoir si un tel aménagement relève du décret N° 2007-1177 du 3 août 2007, pris pour l'application de l'article L.111-3-1 du code de l'urbanisme et relatif aux études de sécurité publique?

Et pouvez-vous, s'il vous plaît, nous préciser quel(s) contrôle(s) l'Etat peut exercer dans ce domaine.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

J.Cl Goudot.